

BULLETIN D'INFORMATION SIAO 22

Octobre 2014 — N°4



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

www.adalea.fr


SIAO 22

Service Intégré
de l'Accueil & de l'Orientation
des Côtes d'Armor

Edito

A l'heure où la loi **ALUR**, votée en mars 2014, annonce une série de mesures visant à renforcer la **participation des usagers** dans le secteur de l'Accueil, Hébergement, Insertion (AHI), l'**Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux (ANESM)** vient de consacrer une étude à la participation des usagers dans les établissements sociaux et médico-sociaux et dresse un **tableau à demi-teinte sur les pratiques en la matière**. Elle met en avant que les modalités de mise en place de la participation sont multiples et adaptées aux publics accueillis, mais *que si la participation est effective dans les temps institutionnels, elle se limite, dans la plupart des cas à de la consultation*. Pour qu'elle tende vraiment vers de la co-élaboration avec les usagers, cela nécessite une modification des pratiques.

Les textes, les outils et les études sur la participation des usagers ne manquent pas. Quels sont les enjeux pour les SIAO ? Où en est le SIAO 22 ?

La DIHAL (Délégation Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement) a récemment organisé un atelier sur la question de la participation des usagers au cours duquel le SIAO 22 a été invité à présenter son expérience. En effet, très vite, **une réelle volonté d'impulser une démarche participative des usagers au fonctionnement du SIAO 22** s'est mise en place et plus particulièrement dans son instance de gouvernance (comité de pilotage SIAO) avec l'intégration des délégués du CCRPA dans le comité de pilotage SIAO dès février 2013. **La dynamique du CCRPA de Bretagne** a permis de nourrir la démarche de participation sur le département des Côtes d'Armor.

Dans le prolongement de la loi 2002-2, qui a marqué une avancée importante sur la question de la participation, la Loi ALUR étend et précise **ce principe pour le secteur hébergement/logement**.

Aussi, afin de renforcer la participation des personnes prises en charge dans le dispositif, le SIAO 22 souhaite aller plus loin et **associer les usagers à l'évaluation du dispositif et inscrire durablement cette dynamique dans son fonctionnement**.

Il s'agira d'évaluer le dispositif SIAO après près de 4 années de fonctionnement par **les personnes accueillies et accompagnées**.

Validée lors du dernier comité de pilotage SIAO, cette démarche va être mise en place d'ici la fin de l'année et va nous mobiliser pendant quelques mois, avec le concours des structures relais SIAO et des structures gestionnaires. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée des travaux.

En attendant, vous trouverez **dans ce quatrième numéro**, toute l'actualité du SIAO 22 et de ses partenaires.

Bonne lecture

Anne-Sophie ABALAIN,
Coordinatrice du SIAO 22

SOMMAIRE

Edito	p.1
L'activité urgence	p.2
Le volet logement du SIAO.....	p.3
Un guide pratique pour les professionnels évaluateurs SIAO	p.4
Le réseau Louis Guilloux »	p.5
Actualité des gestionnaires hébergement/logement.....	p.6
Informations diverses	p.8

Parcours urgence : quand le transport s'emmêle

« Madame ANA a sollicité le 115 un samedi matin suite à des violences conjugales qui s'étaient déroulées dans la nuit. Elle se trouvait alors dans un petit hameau en Centre Bretagne qu'elle avait rejoint à pied durant la nuit pour se réfugier chez une amie. Mme souhaite quitter définitivement le domicile conjugal et être hébergée. Elle est éloignée d'au moins 40 km des agglomérations les plus importantes et n'est pas véhiculée.

Une première recherche est effectuée dans la localité la plus proche, pour une mise à l'abri à l'hôtel. L'hôtel refuse car compte tenu de la clientèle présente, il ne souhaite pas accueillir de personne en difficulté sociale.

Une seconde recherche est menée vers une autre localité un peu plus éloignée où Mme peut accéder en train, une place à l'hôtel est disponible. La proposition lui est faite mais cette dernière n'a pas suffisamment d'argent pour financer son billet de train. Son amie ne peut l'amener, le trajet est trop long pour elle.

Une troisième recherche est menée vers un hébergement d'urgence en structure, la réponse est positive, reste le problème du transport, car la structure se trouve à l'autre bout du département.

Une recherche se fait alors via le réseau de bus local. Un transport est envisageable à moindre coût (environ 5 euros) mais Madame devra faire plusieurs changements et ne pourra pas atteindre la structure car le réseau de bus ne va pas jusque là.

Une solution intermédiaire est alors trouvée sur une autre localité:

Madame se rend en bus vers un hôtel où une chambre est disponible pour le week-end.

Le lundi, elle sera prise en charge par le centre social de la localité où elle a été hébergée durant le week-end, qui financera son trajet pour atteindre la structure d'hébergement d'urgence. Elle y sera hébergée un mois le temps de faire des démarches vers une solution de logement pérenne. »

Véronique RAULET

Educatrice spécialisée - Service 115

Restauration sociale cet été 2014 A Saint Vincent de Paul Lannion

« Cette restauration est ouverte durant la période estivale
de 11h 30 à 14 h30
tous les jours sauf le Dimanche

Peuvent être intéressés:

- * Ceux qui sont seuls et cherchent de la compagnie
- * Ceux qui ne savent pas où manger à midi en été
- * Ceux qui passent à l'accueil de jour et peuvent ainsi trouver un endroit pour se restaurer
- * Des saisonniers qui veulent se retrouver, se laver ou laver leur linge
- * Et bien d'autres situations sans doute



Au moment où j'écris ces lignes - le 29 Septembre - 8 personnes déjeunent à St Vincent de Paul.

Après un départ un peu timide, ce service est donc de plus en plus utilisé. Aussi pendant une quinzaine de jours, des saisonniers sont venus se restaurer et faire toilette et lessive dans la soirée en logeant à l'extérieur. Une expérience intéressante donc, dont il faudra tirer des enseignements pour l'améliorer l'année prochaine.

L'accueil de nuit a ouvert ses portes le 20 Octobre. »

Corentin PENN

Président de l'association Saint Vincent De Paul

Le volet Logement du SIAO Insertion : une feuille de route détaillée

Voilà plus de neuf mois que la feuille de route¹ du volet logement du SIAO Insertion a été confiée par la DDCS à l'opérateur SIAO. Cette dernière fait écho au groupe de travail SIAO Logement de 2010. Dès lors, il a s'agit depuis ce début d'année de ré-enclencher la démarche en considérant les orientations actuelles définies au sein du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). La feuille de route fixe le plan d'actions pour une mise en œuvre effective à partir de janvier 2015.

La feuille de route actualisée comprend **5 axes de travail** qui se déclinent en groupe de travail par objectifs :

1. Favoriser l'accès au logement social des ménages prêts à habiter
 - * Définition d'un outil d'évaluation de la capacité à habiter
 - * Elaboration d'une organisation (processus SIAO) permettant d'orienter les ménages sortant d'hébergement prêts à habiter vers le logement et les identifier via le fichier de la demande locative sociale
2. Favoriser l'accès au logement social des ménages pour lesquels le délai de réponse est anormalement long
 - * Repérage des ménages pouvant intégrer un logement au titre du contingent préfectoral très social
3. Mesurer la contribution des bailleurs sociaux au parc SIAO
 - * Etude sur la nature du parc d'hébergement/logement adapté du SIAO
4. Améliorer la réponse des acteurs du logement aux ménages en capacité d'habiter avec un accompagnement social
 - * Intégration de la sous-location accompagnée au périmètre du SIAO
5. Adapter les réponses du SIAO aux besoins des jeunes en difficultés
 - * Intégration de places de Foyers Jeunes Travailleurs – résidences sociales bénéficiant de l'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS) au périmètre SIAO

La mise en place du volet logement : un élargissement des missions du SIAO

Observation : mesurer la contribution des bailleurs sociaux au parc SIAO

Dans le rapport observatoire 2013 du SIAO, une étude est consacrée à la nature du parc d'hébergement/logement adapté. Les bailleurs sociaux y sont très présents puisqu'ils possèdent plus de 80% du parc tout dispositif confondu.

Pour accéder au rapport observatoire 2013: <http://www.adalea.fr/SIAO-Commission-observatoire-2013.html>

Orientation des usagers : intégration des FJT et de la sous-location accompagnée

Afin d'améliorer la réponse aux besoins des demandeurs, 5% des places des FJT le Marronnier (Saint-Brieuc), l'Igloo (Saint-Brieuc) et Steredenn (Dinan) vont entrer dans le périmètre du SIAO pour janvier 2015.

Des mesures d'intermédiation locative accompagnée devraient dans le même temps intégrer le SIAO au titre d'une expérimentation sur une dizaine de mesures. Il s'agit d'un dispositif novateur dans lequel le ménage se maintient dans son environnement (bail glissant) à l'issue de l'accompagnement.

Coordination des acteurs et amélioration de la fluidité hébergement/logement : Repérage des ménages prêts à habiter

L'évaluation de la capacité à habiter a fait l'objet d'un travail conjoint entre la Fnars 22 et l'ADO HLM 22 dans le cadre de la sous-location. Depuis, un groupe de travail s'est constitué pour élargir la démarche à l'ensemble des dispositifs intégrés au SIAO. L'outil ainsi développé permettra de repérer les ménages prêts à habiter et de favoriser leur accès au logement social.

De plus, certains ménages éligibles au recours DALO de part un délai de réponse supérieur à 18 mois, éprouvent des difficultés à obtenir un logement social. Il s'agira, pour le SIAO, de les identifier et d'envisager une mobilisation du contingent préfectoral très social pour faciliter leur accès au logement social.

Pierre-Yves L'HER
Coordinateur SIAO

¹DDCS – Opérateur SIAO, Feuille de route du 19 décembre 2013 relative au volet logement du SIAO Insertion.

²Opérateur SIAO 22, Rapport 2013, Observatoire SIAO 22, avril 2014.

Un guide pratique pour les professionnels évaluateurs SIAO

Durant 18 mois, les professionnels évaluateurs, travailleurs sociaux, des structures relais SIAO se sont réunis pour échanger sur leur pratiques et pour mieux connaître les dispositifs d'hébergement / logement du département.

Les 10 séances de travail ont abouti à la réalisation d'un guide de pratiques partagées.



Cette démarche visait plusieurs objectifs :

- ✖ Favoriser une culture commune des professionnels évaluateurs SIAO et une harmonisation des pratiques professionnelles en termes d'évaluation sociale et plus largement de cadre d'intervention.
- ✖ Renforcer l'appropriation du dispositif départemental SIAO par les professionnels évaluateurs SIAO.
- ✖ Favoriser une meilleure connaissance des dispositifs et réponses possibles sur le territoire.
- ✖ Renforcer l'interconnaissance des acteurs sur le territoire.

Le SIAO est **une organisation relativement récente** sur le département. Aussi, il était important de travailler sur les champs d'intervention des structures relais SIAO pour accompagner les professionnels dans leurs missions d'évaluation et d'orientation. Cette fonction est nouvelle et suscite un besoin de partage entre professionnels.

Ce guide est destiné aux structures relais SIAO pour les conforter dans leurs missions. Si ce dernier a été élaboré par les professionnels évaluateurs du SIAO, **il s'est aussi construit en réseau avec les différents partenaires. Ces derniers ont apporté leurs éléments de définition et d'appréhension des dispositifs lors de leurs interventions.**

Chaque étape du processus SIAO et chacune des missions des structures relais SIAO ont fait l'objet d'une réflexion collective entre les professionnels pour définir des pratiques communes.

Le premier chapitre introduit le cadre réglementaire du SIAO et son organisation départementale. **Le second** présente les pratiques partagées des différentes étapes de la demande SIAO. **Le troisième chapitre** expose les orientations possibles en déclinant les repères / critères des évaluateurs pour apprécier les besoins des personnes et définir l'orientation.



Ce guide constitue un socle de référence commun aux professionnels évaluateurs pour réaliser leurs missions.

C'est une première étape dans la capitalisation des pratiques. Ce guide devra être étoffé au fil du temps et de l'évolution de l'organisation SIAO du département.

Ce guide est accessible sur l'extranet pour les personnes ayant un droit d'accès : <http://www.adalintranet.fr/-Outils-SIAO-insertion-.html>

Anne-Sophie ABALAIN
Coordinatrice SIAO

Focus sur le DATASAM :

Dispositif d'Appui Technique pour l'Accès aux Soins et l'Accompagnement des Migrants

Depuis 2013, le Réseau Louis Guilloux, implanté à Rennes, est soutenu par l'Agence Régionale de la Santé pour mettre en place un dispositif d'appui technique auprès des professionnels du secteur sanitaire et social de la région Bretagne qui sont amenés à prendre en charge des populations migrantes. Le DATASAM s'appuie sur les structures déjà en place dans les différents départements bretons et tient compte des spécificités locales.



L'enjeu principal :

Favoriser l'accès aux soins des migrants « primo-arrivants » en privilégiant :

- ✓ la cohérence dans leurs parcours de soins à travers une meilleure coordination entre professionnels du secteur sanitaire et social
- ✓ la prise en compte des enjeux de Santé Publique (actions de prévention, réalisation de dépistages)
- ✓ le relais vers la médecine ambulatoire permettant l'accès au droit commun (après ouverture des droits santé)

Les axes d'intervention :

1. Être un **appui technique aux professionnels** (Plateforme d'accueil téléphonique, création et partage d'outils...)
2. Organiser des journées de **formation à destination des professionnels de santé et du social** sur les particularités de la prise en charge médico-sociale des migrants (Formation sur la santé mentale, l'interprétariat médico-social, les consultations de patients migrants en médecine générale, organisation d'un colloque régional annuel)
3. Développer le **travail de coordination et de réseau** entre les différents acteurs sur chaque territoire
4. Formaliser une **offre d'interprétariat** par département

Concrètement, le DATASAM à Saint-Brieuc ?

Dans le cadre de ce dispositif, les partenaires privilégiés sur Saint-Brieuc sont COALLIA (Service de domiciliation et CADA-Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) et ADALEA (Point Accueil Santé). Concernant la prise en charge médicale, le Point Accueil Santé (PAS) représente, avec l'hôpital, la « première porte d'entrée » pour l'accès aux soins des personnes précaires, dont les personnes primo-arrivantes. En résumé, voici les actions réalisées ou à venir :

Diffusion d'outils (fiches traduites, imagier, carte de liaison...) aux partenaires locaux, dont le Point Accueil Santé d'ADALEA. Certains outils sont maintenant téléchargeables sur le site Internet (www.reseauvillehopital35.org).

Journées de formation : concernant l'interprétariat médico-social, une interprète russe qui intervient sur Saint-Brieuc a été formée sur deux jours à Rennes en juin 2014. Une formation sur la santé mentale aura lieu début 2015 sur Saint-Brieuc. Enfin, un colloque régional sera organisé en décembre 2014 à Brest. Cette journée est proposée à l'ensemble des professionnels de la région, qu'ils soient du secteur sanitaire ou social (pour plus de renseignements, voir site internet)

Travail de partenariat : avec COALLIA, ADALEA (Point Accueil Santé), la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) de l'hôpital Yves Le Foll autour du parcours de santé des personnes « primo-arrivantes ». Un temps de médecin coordinateur a notamment été mise à disposition au Point Accueil Santé pour faciliter l'accès aux soins des patients primo-arrivants (consultations médicales, coordination de partenaires pour les orientations, lien avec la médecine ambulatoire).

Offre d'interprétariat : Appui du Réseau Louis Guilloux pour financer des heures d'interprétariat au Point Accueil Santé pour les patients allophones.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Mail : datasamrvh35@reseauvillehopital35.org

Contact téléphonique : 02.99.32.47.36

Site Internet : www.reseauvillehopital35.org

Laure FOUQUET
Chargée de projet
Réseau Louis Guilloux

DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION FORMEES AUX PREMIERS SECOURS PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)

« La santé des personnes en situation de précarité » était le thème lancé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans un appel à projet en 2013. ADALEA a reçu une réponse favorable pour son projet proposé :

Permettre à des personnes accueillies ou hébergées dans des structures sociales du département de se former aux premiers secours et créer un livret sur ce même sujet.

Le projet écrit par l'association ADALEA présentait trois étapes de travail :

1. **Proposer de suivre la formation PCS1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) à 24 personnes (3 groupes de 8 personnes). Pour valider cette formation PSC1, il faut suivre une session de formation de 9h00 minimum (deux demi-journées de 4h30).
2. **Créer un petit groupe de travail afin de réaliser un livret** qui reprendrait les gestes essentiels aux 1ers secours (livret à réaliser avec la participation d'un graphiste professionnel).
3. **Organiser un temps fort avec les différents participants au projet** (temps convivial avec la remise des attestations de formation et la présentation du livret).

Depuis novembre 2013 jusqu'à aujourd'hui, le projet a pris forme et a été mis en place en différentes étapes, et s'est conclu le 13 juin dernier par un bilan et la remise des diplômes.

Les sapeurs Pompiers de Saint-Brieuc ont formé 16 personnes qui sont allées au bout des sessions de formation (9 heures de formation) et qui ont obtenu leur diplôme PSC1.

Le partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers (UDSP) a été très intéressant et le sapeur pompier formateur s'est montré très à l'écoute des stagiaires. Il a su s'adapter à chacun pour les valoriser au mieux en leur laissant un bel espace de parole. Les retours des participants ont été très positifs et une relation s'est créée avec le sapeur-pompier. Depuis ces sessions de formations, ce sapeur pompier croise régulièrement les personnes qui ont participé à la formation et des échanges se poursuivent au-delà du projet.



Le livret a été travaillé avec un groupe de 7 personnes et Lionel GUEGO, graphiste professionnel. Là encore, de nombreux échanges et une adaptation au public ont permis de rendre les personnes réellement actrices et créatives. Le graphiste a en effet souhaité s'investir avec ce petit groupe de travail, dans une approche plus ludique et artistique sur les premiers secours.

Le résultat du livret est coloré, le texte et les dessins ont été créés par le groupe. Il récapitule les mécanismes premiers à avoir en situation de danger ou d'accident. Ce livret a été imprimé en 2 000 exemplaires et est distribué depuis juin dernier dans des structures recevant du public (associations du département, lieux d'accueil d'urgence...).

La journée bilan a été un franc succès. 25 à 30 personnes étaient présentes : quelques partenaires et la forte participation des personnes accueillies. Un diaporama retraçant le projet dans sa globalité a été présenté. Sylvie, une personne accueillie par ADALEA a pris la parole pour expliquer les étapes de la réalisation du livret .

Les personnes formées au PSC1 attendaient avec impatience la remise des certificats effectuée par Mme CHARLES (directrice d'ADALEA) et Mme GILLIERON (Agence Régionale de Santé).



Au-delà de la présentation du projet et du livret, les personnes ont pu s'exprimer sur cette expérience et sur ce qu'elles en ont retenu. Trois d'entre elles ont pu dire que depuis leur formation au PSC1, elles ont été en situation d'accident, et en capacité d'effectuer l'alerte aux secours et les premiers gestes.

Par ailleurs, lors des sessions de formation, une prise de conscience sur le rapport au corps s'est opérée : Comment écouter nos maux et intervenir de manière préventive lorsqu'ils apparaissent ? Quelles sont les conséquences possibles des excès tels que le tabac et l'alcool ? Comment l'anatomie de notre corps peut-il se transformer à cause de ces excès ?...

Autant de questions qui ont pu réinterroger notre manière de vivre, et les précautions à prendre pour éviter des accidents tels que la crise cardiaque, l'Accident Vasculaire Cérébral ou encore les crises d'épilepsie.

Ce projet a aussi et surtout permis de valoriser les personnes et de les sensibiliser à une démarche citoyenne. En effet, comme tout un chacun, nous nous devons de porter assistance à toute personne en situation de danger.

Pour les structures intéressées, le diaporama du projet et du bilan, ainsi que le livret créé par les personnes et le graphiste sont disponibles. Il suffit de nous contacter à ADALEA Saint-Brieuc (02.96.68.30.50) pour recevoir ces outils.

Aude JAFFRES

Educatrice spécialisée

En charge de la coordination du projet

Election des nouveaux représentants du CCRPA

Réunis le **16 octobre 2014** à Pluneret dans le Morbihan, les participants au CCRPA (Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées) ont élu leurs nouveaux délégué-e-s. Aussi, le CCRPA de la région Bretagne est représenté par:

✍ Pour les Côtes d'Armor

Agnès Le Goff (Maison de l'Argoat) et Bertrand Kiernozicki (Mutualité française) - titulaires .
Gérald Zohgbi (Mutualité française) et Nathalie Okonski (ADALEA) - suppléants

✍ Pour le Finistère

Rita Das Neves (Fondation Massé Trévidy) et Bernadette Silliau - titulaires

✍ Pour l'Ille-et-Vilaine

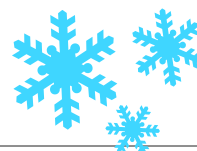
Christelle Paillard et Aurélie Abbou (ASFAD) - titulaires
Laurent Ligot (Foyer Saint Benoit labre) - suppléant

✍ Pour le Morbihan

Christel Clauzade et Célia Antunes (Sauvegarde 56) - titulaires

Elu-e-s pour un an, ces délégué-e-s ont pour mandat de porter la parole collective des membres du CCRPA, dans les instances régionales et départementales. Dans les Côtes d'Armor, les élu-e-s du CCRPA participent au comité de pilotage du SIAO. Pour toutes informations complémentaires sur le CCRPA, vous pouvez prendre contact avec la Fnars Bretagne (@ : fnars.bretagne@wanadoo.fr).

A vos agendas: le prochain CCRPA Bretagne se déroulera le **jeudi 11 décembre 2014** à **Saint-Malo** sur le secret partagé.



L'hiver approche... L'instruction du plan hiver 2014-2015 n'est pas encore publiée mais les acteurs se préparent ! Comme chaque année, **des réunions sont organisées sur chaque territoire** avec l'ensemble des acteurs de l'urgence sociale pour préparer la période hivernale qui débutera le **1er novembre**.

Prochain numéro en janvier 2015